



Notre agence est impliquée depuis 1946 dans la location saisonnière.

Elle propose des locations de vacances de qualité et, forte de son expérience de plus de 20 ans en matière de classement des meublés, vous propose aujourd'hui de décrocher vos étoiles et de vous distinguer par un hébergement qualifié, reconnu.

N'oubliez pas, même si votre logement n'est pas classé, il vous appartient de le déclarer auprès de la mairie de la commune sur laquelle il est implanté.



www.leguillouzer-immobilier.com

L'agence LE GUILLOUZER IMMOBILIER a obtenu l'Attestation de Conformité pour le contrôle des meublés de tourisme le 27/06/2022. Attestation valable jusqu'au 26/06/2027.

Les textes de référence :

- Arrêté du 2 août 2010, modifié par l'arrêté du 24 novembre 2021, fixant les normes et procédures de classement des meublés de tourisme
- Arrêté du 6 décembre 2010 relatif aux organismes de contrôle des meublés de tourisme
- Code du tourisme

Vous pourrez trouver toutes les informations utiles sur :

www.fnaim.fr

www.classement.atout-france.fr

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/meubles-de-tourisme>



LE GUILLOUZER IMMOBILIER

2 rue des 7 îles

22730 TREGASTEL

Téléphone : 02 96 23 88 20

Email : contact@leguillouzer.com

Selon la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le loueur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant.



CLASSEMENT des MEUBLES DE TOURISME

Décrochez Vos Étoiles !

**MEUBLÉ
DE TOURISME**



2022 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME



Edition juin 2022

Le Classement

Une démarche volontaire pour obtenir un classement de votre meublé de tourisme de 1 à 5 étoiles valable 5 ans

Une visite d'inspection réalisée selon un système à points, basé sur une grille de 133 critères de contrôles obligatoires ou à la carte, reposant sur 3 grands chapitres :

- Equipements et aménagements
- Services à disposition de la clientèle
- Accessibilité et développement durable

Une procédure claire et précise :

- Vous choisissez la classification que vous souhaitez voir attribuer à votre meublé
- Vous établissez une demande sur un formulaire adapté ou sur papier libre auprès de LE GUILLOUZE IMMOBILIER ou de l'opérateur sélectionné sur la liste ci-après.
- Nous programmons ensemble la visite d'audit de classement avec nos opérateurs techniques



Nos tarifs

Appartement 180 €

Maison 200 €

*Tous ces prix s'entendent TTC (taux de TVA : 20%)
- Prix valables jusqu'au 31 décembre 2023*



FAITES CONFIANCE
AUX PROFESSIONNELS FNAIM
POUR DES VACANCES RÉUSSIES.

Rendez-vous sur
www.fnaim-vacances.fr



Ne pas jeter sur la voie publique / Imprimé par nos soins. Siret : 42914055100012 R.C.S. Saint-Brieuc B 429 140 551

Nos Opérateurs

Notre référent :

- M. Devrig LE GUILLOUZER
devrig@leguillouzer-immobilier.com

Nos suppléants :

- Mme Pascale DROLEZ
pascale@leguillouzer-immobilier.com
- Mme Caroline LEFEBVRE
caroline@leguillouzer-immobilier.com

Nos opérateurs de classement interviennent en toute indépendance :

- la demande de classement n'est en aucun cas subordonnée à un quelconque engagement commercial vis-à-vis de notre agence pour la mise en location de son meublé de tourisme.

Vous pouvez les contacter directement ou nous appeler au 02 96 23 88 20
Email : contact@leguillouzer.com